

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Discovrs Av Roy Contenant Vne Brefve Et Salvtaire
Instrvction**

Du Bellay, Joachim

Paris, 1566

urn:nbn:de:gbv:45:1-2858

A MONSEIGNEVR REVERENDISS.
ET ILLVSTRISSIME PRINCE,
CHARLES CARDINAL DE

*Lorraine, Epigramme de Messire
Michel De l'Hospital.*

Je t'offre icy, Prelat, vn present de mon coffre:
Reçoy, Prince & Prelat, ce present que ie t'offre.
Le present est petit : mais tel, que le deuoir
D'vn Prince, tant soit grand, exprimé sy peult voir.
J'ay recueilly en bref de maint & maint passage
Ce qui mieulx à propos m'a semblé pour nostre age,
Que de toy beaucoup mieulx nostre Prince apprendra,
Et du nom paternel digne fils se rendra.

A PARIS.

De l'imprimerie de Hubert Morel, Rue St. Jean
de Beauvais, au Grand Miroir.

1566.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.





DISCOVRS AV ROY

CONTENANT VNE BREFVE

ET SALVTAIRE INSTRVCTION

pour bien & heureusement regner, accommodee

*à ce qui est plus necessaire aux mœurs
de nostre temps.*



Euant le saint Autel de la Mere
pucelle

Le ieune Roy François est oingt
d'huile immortelle:

Heureux en soit le Sacre, & plus
vicil que Nestor

Viue le nouveau Roy, & que Thiton encor'.

Ce pendant qu'il apprenne à regir sa prouince,
Ayant tels gouverneurs, que iamais Roy ny Prince

Les semblables n'ont eu: non pas mesmes Thetis
En choisit vn pareil, pour gouverner son fils.

Apprenne l'art, sur tous difficile à comprendre,

Pour sçauoir ses subiects gouverner & defendre:

Laisse aux autres seigneurs leurs terres & leurs droits,

Et soit ainsi qu'un Dieu entre les autres Roys.

Les peuples estrangers arbitre le choisissent,

Et par luy leurs debats, & leurs guerres finissent.

De vaillant n'ayme tant que de iuste le nom,

Ne vueille par le sang accroistre son renom.

A ij

DISCOVRS

Soit loyal, soit constant, ne soit cōtrainct de guerre,
Ny la guerre en la paix, ny la paix en la guerre.

Et pourquoy voulōs nous Chrestiens nous estimer,
Si ne voulōs de Christ quelque marque exprimer?

Ne soit enuers les siens sa pieté moins grande,
Et d'amour paternel les gouerne, & defende:
Soit tardif à punir les forfaitts mal prouuez,
Et seure enuers ceux, qui vrais seront trouuez.
Obserue estroitement les loix & ordonnances,
Et ne rescinde point les arreſts & sentences:
Ne donne aux forfaitteurs grace, & impunité,
Et ne rompe des loix la saincte auctorité.

Soit qu'il faille pouruoir aux estats & offices,
Ou soit aux eueschez, & autres benefices,
E lise ceux, qui mieux meritent tels honneurs,
Non les plus fauoris, ny les meilleurs coueurs:
Mais comme au temps passé, face le nom escrire
Du iuge, ou du prelat, qu'il luy a pleu d'elire.

Qu'il escoute vn chacun, de qlque estat qu'il soit,
Se conseille à loisir de ce que faire il doit:
Ainsi n'accusera sa prudence peu caute,
Se repentant trop tard, d'auoir fait quelque faute.
Car quel roy n'est trompé, ou soit pour n'auoir sceu
Comme les choses vont, soit pour estre deceu
De tant de feincts amys, qui tous à ce but tendent,
Et pour en tromper vn, tous ensemble se bandent?
Mais quelque iour viendra ce dernier iugement,
Que Roy, ny magistrat, ny iuge aucunement
Ne pourront decliner, où faudra que le Prince

Ren-

R ende par le menu compte de sa prouince:
Car de foy seulement comptable il ne sera,
Ains la raison encor' on luy demandera
Du prelat vicieux, du iuge corrompable,
Et sera le chetif du faict d'autruy coupable,
Mais plus tost de son faict, pour n'auoir bien pensé,
Quel homme à quel honneur il auoit auancé,
Si l'officier estoit digne de son office,
Et le beneficiar digne du benefice.
Car bien que cestuy-la ayt appris tous les droits,
Dont vsent auiourd'huy les Papes, & les Roys,
De son estat pourtant digne ie ne l'estime,
S'il n'est homme de bien, sans cautele, & sans crime,
Et fil ne fauorise aux pauures aussi bien,
Qu'à ceux qui ont le bruit d'auoir beaucoup de biē.
Non plus que cestuy-la cestuy-ci ie ne prise,
Si aumosnier il n'est des tresors de l'Eglise.
Dequoy sert la grandeur, dequoy le vain sçauoir,
Si l'un fait aussi peu, que l'autre son deuoir?
Si le iuge est venal, & venal le baptesme,
Venale l'onction, & le sepulchre mesme?
De tel ministre donc le Prince ne prendra
Argent, & le ministre aussi ne se vendra.
Il ne conuertira en chose fole & vaine
Ny le tresor public, ny son propre domaine.
Il ne le donnera à l'impudent flateur,
Ny au plaisant bouffon, mais comme vn bon tuteur
Qui sçait que qlque iour il luy fault compte rendre,
Despendra son auoir, comme il fault le despendre:

A iij



DISCOVRS

R etrenchant tous moyens de superfluité,
 Et reduisant les mœurs à la simplicité,
 Dont lon souloit vser aux habits, & viandes,
 Du temps qu'on ne tenoit les tables si friandes.
 Ce faisant, il pourra son peuple soullager,
 Qu'il a esté contrainct de fouller, & charger,
 Pour aux guerres frayer: car de peu suffisance
 A volontiers celuy, qui fait peu de despence.
 Ce pendant toutefois soigneux il prendra garde,
 Que le Rat Palatin, & la tigne rongearde
 Ne mine son tresor, peste & contagion,
 Qui regne de tout temps en ceste region,
 Et du denier public se paist en telle sorte,
 Que le tiers, ou le quart, à peine s'en rapporte.
 Trop d'une croche main touchent l'argent du Roy:
 Le nombre est effrené: d'une seuer Loy
 Il conuient le restreindre, & brider la licence
 Qu'ont prise les larrons sur les deniers de France.
 Pour y donner bon ordre, & que tels forfaitteurs
 Ne puissent desormais trouuer des protecteurs
 En leur meschanceté, ce que i'admonnestes ores,
 Il fault que ie le die, & le redie encores:
 Se gardent de donner aux donneurs quelque acces
 Ceux qui seront commis à faire tels proces.
 Rien n'est si bien fermé, rien si sainct, rien si ferme,
 Que la force de l'or ne le force, & defferme:
 Et n'est moindre larron, que le larron, celuy
 Qui retient quelque part du larrecin pour luy.
 Tu prens enuers le Roy du larron la defense,
Lequel

Lequel t'a corrompu: & apres la sentence
Le remets en son lieu, ainsi qu'au parauant.
Que fais-tu? tu le fais larron, comme deuant.
Encor' fais-tu bien pis, d'autant qu'oultre la grace,
Recompense au larron tu es d'aduis qu'on face.
I'ay honte d'en plus dire. Il faut donc regarder
Qu'à la foy de plusieurs on ne baille à garder
La finance du Roy: car elle est fort glueuse,
Et la garde sur tout en est fort dangereuse.
Ceux qui de telle garde ont la charge, & le soing,
D'estre eux mesmes gardez ont le plus de besoing.

Le Prince toutefois pour croistre sa finance,
Ne confiscuera point le bien de l'innocence,
Et à son fauorit ne le donnera point,
Deuant que le proces soit parfaict de tout point.
La faueur bien souuent, & l'auarice opprime
Aussi bien l'innocent, que le chargé de crime,
Et le fait condamner, non pour autre raison,
Que pour auoir basty quelque belle maison.
Le Roy donc qui sera de bonne conscience,
Ne donne aux rapporteurs, & bouffons, audience,
Ne laisse condamner le iuste, & pour prouué
Ne tienne ce qui est faulusement controuué.
C'est vne chose indigne, oster au miserable
Et sa vie & ses biens: mais plus vituperable
Est de le ruiner sous vmbre d'equité,
Par tesmoings supposez contre la verité,
Et iuges appostez. l'inique & mauuais iuge
Trop volontiers condamne, & pour coupable iuge

DISCOVRS

Cestuy-la qu'il pense estre en la haine du Roy,
Ou de ceux que le Roy tient les plus pres de soy.

Qui fait q̄ d'autant plus peche le Roy qui donne
L'oreille au rapporteur, de quelconque personne
Que ce soit, & sur tout quand entendre on luy fait
Que c'est quelque execrable, & horrible forfait,
Comme de maiesté ou diuine ou humaine,
Car le iuge tend là son esprit & sa peine.
La calumnie sert de preuue, & l'innocent
Deuant que d'estre ouy, ia condemné se sent
Par l'enuie du temps, ou par l'horreur du crime,
Qui la fureur du Prince iniustement anime.
Et ne luy seruira, pour se iustifier,
Monstrer la calumnie, & de verifier
Que lon l'accuse à tort: l'opinion conçeuë
Demeure pour iamais, depuis qu'elle est receuë.
Et ne vouldra le Roy son iugement changer,
De peur d'estre estimé trop credule & leger,
Mais defendra sa faulte, & pour toute defense
Constant s'arrestera en sa premiere offense.
Il failloit s'enquerir de la condition
De celuy qui a fait telle accusation,
S'il ya interest, s'il est poussé d'enuie,
Quel homme est l'accusé, quelle a esté sa vie:
Car qui homme de bien auoit tousiours esté,
N'aura voulontiers fait telle meschanceté.
Si la suspicion toutefois estoit grande,
Luy mesme par sa bouche il fault qu'il se defende,
Present son delateur, lequel s'estonnera,

S'il

Sil est faulx, & confuz alors se trouuera,
Et meschant receura par la iuste sentence
D'un Roy si droiturier, sa digne recompense.
Les Delateurs pourtant (me respondra quelqu'un)
Sont vtiles aux Roys, de peur que mal aucun
Ne demeure impuny, par faulte de l'entendre,
Et à fin que le Roy puisse par eux apprendre
Qui est bon, ou mauuais, tant loing soit il absent.
Ie l'aduouë, pourueu que par là l'innocent
Ne soit calumnié, & que la calumnie
N'espere point aussi demeurer impunie.
Ta main (Charles) ta main deux fois ma guaranty
Du Lyon affamé, qui m'auoit englouty
Si tu n'eusses esté. Je n'auray plus de crainte,
Ayant tel protecteur, de sentir telle attainte.
Que peusse-ie exprimer, comme par un tableau
Apelle se uengea, par un vers aussi beau,
Combien ce môstre enorme est dommageable aux
Princes,
Et quelle peste c'est pour eux, & leurs prouinces.
Ie ferois voir à l'œil de quel commencement
La Calumnie vient, & son accroissement,
Quelle suyte elle traine, & peindrois par mes vers
L'Auarice, & l'Enuie au regard de trauers:
Ie peindrois sa malice, & comment la meschante
D'un langage pipeur les oreilles enchante.
Puis ie peindrois un Roy tout stupide, & songeard,
Auec oreilles d'asne, & mal plaisant regard,
Qui la suyuroit par tout. Au deuant de sa porte



DISCOVRS

Et tout au tour seroit cestuy-la qui rapporte,
 Espiant & gardant, que quelque vray amy,
 N'esueille ce ronfleur si long temps endormy,
 Et ne luy face voir la verité des choses,
 Ostant le voile obscur qui les tenoit encloses.
 L'innocent miserable ignore tout cecy,
 Et perist ce pendant par ces fraudes icy,
 Pource qu'il n'a moien de se purger, & faire
 De ce qu'on l'accusoit cognoistre le contraire,
 Ou pource que le Roy est ailleurs empesché,
 Ou pource qu'il seroit de ce labour fasché.
 Je veulx, que ce ne soit de son uouloir: si est-ce
 Qu'à son intention la tourbe flateresse
 S'opposera tousiours, & l'en destournera,
 Et cest occasion plus ne retournera.
 Mais le nostre, qui est plus bening & traitable,
 A son peuple sera gracieux, & affable,
 Les plaintes entendra, & d'un uisage humain
 Les placetz d'un chacun receura de sa main.
 Et combien pensez vous qu'à son subiect aggree
 Du uisage royal la maiesté sacree?
 Il n'estime rien tant, & pour quelque refus
 Que le Roy luy ayt fait, ne se trouue confuz.
 Luy aura faict le Roy quelque signe de teste,
 Il pense auoir par là obtenu sa requeste.
 L'aura-il refusé: il l'a ouy pourtant.
 A insi presque chacun s'en retourne content.
 Quelques uns ont esté (ainsi que lon racompte)
 Du temps de noz ayeux, qui n'auoiét point de hôte
 De

De conseiller aux Roys de uiure à leur plaisir,
De n'auoir soing de rien, de suyure leur desir,
De ne se laisser uoir, reietter tout langage,
Desdaigner un chacun d'un superbe visage,
Bref ne laisser couler, soit de iour, soit de nuit,
Vne heure sans plaisir: comme si tout le fruit
De regner gisoit là. telz les Roys d'Asyrie
Et de France ont esté, tenans leur seigneurie
Les Maires du Palais. cela les ruina,
Et leur sceptre & couronne aux rebelles donna.
Pource tel gouverneur loyal ie ne puis dire,
Qui fait ainsi le Roy, vsurpe son Empire.

Les Perfes estimoient un crime capital
De s'assoir seulement sur le trosne Royal:
Et seul tu regneras en la court du Roy mesme,
Et ne luy laisseras sinon le diadesme
Et le vain nom de Roy? ô quelle peste au cœur
C'est que la faim de l'or, & la soif de l'honneur!
Combien est la faueur plus iuste & assuree,
Qui du frein de raison sage s'est moderee!

Ne soit doncques le Roy inutile & oisif
Paresseux, fait-neant, mol, lubrique, & lascif:
Car ie demande un Roy, tel que l'ont les abeilles,
Et n'on point un bourdon qui bruyt à noz oreilles.
Ses fauoriz aussi n'vsurpent rien à soy
Plus que droit, & raison, & le uoloir du Roy.

Nous ne defendons pas au Prince de s'esbatre
A la chasse, à la paulme, & aux armes combatre,
Alors, cela s'entend, qu'il sera de loisir,



Et qu'il aura moien de prendre son plaisir,
 A yant pourueu à tout, comme il est necessaire.
 Mais fil en fait coustume, il aura bien à faire
 A se tirer de là, & pource est-il besoing
 L'accoustumer au ioug, & à prendre le soing
 Des affaires, & fault l'y dresser de bonne heure,
 A fin que la façon tousiours luy en demeure,
 Et qu'estant paruenu à son aage plus meur,
 Il ne se fasche point de porter ce labeur.

L'anglois auoit chassé le François d'Aquitaine,
 Et ia de desespoir toute France estoit pleine,
 Quand la Hire, & Poton, tous deux cheualeureux,
 Retournerent de là tristes, & doloureux,
 Comme portoit le temps, & le malheur de France.
 Ilz entrent chez le Roy, luy font la reuerence:
 Le Roy dansoit alors, & avec luy dansoient
 Les Dames de la Court, qui plus belles estoient.
 Aussi tost qu'il les void, aussi tost leur va dire,
 Ne danse-ie pas bien? Lors Poton, ou la Hire,
 Ne sçay lequel des deux, plein de triste soucy,
 Tirant un long soupir, luy va respondre ainsi:
 Hé que vous perdez bien en ces uoluptez, Sire,
 Ou uous estes plongé, ce florissant Empire.
 Ce mot ne cheut en uain: car on dit que le Roy
 Des l'heure se changea, & qu'il reuint à soy.

Le fidele pasteur à son troupeau regarde,
 Chacum à ce qu'il a songneusement prend garde,
 Mesmes les bestes ont quelque art, come lon void.
 Si doncques n'auoir soing de son art, quel qu'il soit,
 Jusques

Iusques aux laboureurs, est une chose infame:
 Cōbiē pl⁹ est-ce aux Roys de vergōgne, et de blasme,
 Ausquelz Dieu a donné le soing du genre humain,
 Ne sçauoir gouuerner ceux qui sōt soubz leur main?

A pprene donc le Roy des sa ieunesse tendre,
 Ce qui d'un tel estat capable le peult rendre.
 Et combien que tousiours il doie estre suiuy
 De ceux, desquelz il est fidelement seruy,
 Et qu'il ne doie rien entreprendre, ny faire,
 Qui soit de consequence, & d'important affaire,
 Sans prendre leur conseil: il ne doit toutefois
 Se deffier de soy, mais de soy quelquefois
 Quelque chose entreprendre, & prendre de sa teste
 Conseil, si l'entreprinse est utile, & honneste,
 Que c'est qu'il entreprend, aux quelz il le dira,
 Et ne le dire à ceux dont il se deffiera.

Souuentefois encor' une faulte commise
 Fait le Prince plus sage, alors qu'il se r'aduisē:
 Car il en a tousiours un triste souuenir,
 Et sa faulte luy sert de guide à l'aduenir.

I'ay lourdement failly (ce dira-il adoncques)
 Cestuy-la m'a trompé, ie m'en garderay doncques:
 I'ay choisly cestuy-cy, qui est homme de bien,
 Ie me fieray en luy de cest affaire mien.

Il tiendra ce moien, comme prudent & sage,
 Et ne se plaira trop pour l'affaité langage
 Des flatteurs de la court. Il ne se desplaira
 A soy mesmes aussi, mais graue poifera
 Le parler d'un chacun, & sçaura sa prudence.



DISCOVRS

Faire du uray amy au flatteur difference.
 Que Dieu puisse allonger la uie de cent ans
 A ta Mere, à ta Femme, & donne pareil temps
 A la Tante, & autant uiure encore te face
 Ces deux freres Lorrains de Lothaire la race,
 Et ce sage Viellart, que sans cause & raison
 L'enuie auoit chassé iadis en sa maison.
 Tu n'auras, ô grand Roy, si Dieu les laisse uiure,
 Faulte de bon conseil, si le leur tu veulx suyure.
 Regarde, fil te plaist, quel est le fondement
 Qu'ilz ont desia donné à ton gouuernement.
 De tes predecesseurs nul quiconque il puisse estre,
 Plus beau commencemēt de son regne a fait naistre.
 Ne te flatte pourtant, ny eux avecques toy:
 Car que peult des humains la prudence, de soy?
 La craincte du Seigneur dedans ton cœur escripte
 Soit ta reigle, & ta loy, ta torche, & ta conduite:
 Car plusieurs gēs de biē font souuēt mainte erreur,
 Bien qu'ilz soient excellents & d'esprit & de cœur.
 Plusieurs faillent encor' en mainte, & mainte guise,
 Lesquelz ne sont poussez de fraude, ou conuoitise:
 Et toutefois les Roys par leur conseil trompez
 Sont en pareille erreur, qu'eux mesmes, eueloppez.
 Mais Dieu q̄ cognoist tout, q̄lq̄ chose qu'on face,
 Ne trompe, & n'est trompé par humaine fallace.
 Cestuy te conduira par l'obscur de la nuit,
 Cestuy te conduira, quand plus le soleil luit.
 Nul n'erre ayant tel guide. or puis que sa puissance
 Tu represente icy, & que le Roy de France

Ne cede à nul des Roys, qui regnent au iourd'huy,
Tu dois tout faire & dire à l'exemple de luy,
De tout luy rendre grace, & de son seul bien faiçt
Reconnoistre l'honneur que ton peuple te fait:
Et pource que tresbon, & tresgrand on l'appelle,
Faire que ta bonté, & ta grandeur soit telle.

Nous, qui si loing du ciel viuons en ce bas lieu,
Ne pouuons nous uanter de sçauoir quel est Dieu:
Toutefois nous iugeons combien la paternelle
Maieité sur tout autre est grande, & eternelle,
Par la vertu du filz, qui entre nous uesquit,
Mourut, & par sa mort, la mort mesme vainquit.

Ceux, qui ont ueu du filz le celeste uisage,
Le pere ont pensé uoir, dont le filz est l'image.
Ce moien doit tenir, qui Dieu cognoistre veult,
Car par autre moien cognoistre ne se peut.
Vray est que, long temps a, d'une plante legere
Il est monté au ciel, à la dextre du pere:
Mais il nous a laisné plusieurs marques de foy,
De sa bonté diuine, & de sa sainte Loy,
A fin de l'imiter. Il a monstré encore,
Comment son pere ueult qu'on le prie, & l'adore,
Quelle offrande il demande, & combien il luy plaît
Quand d'un cœur net & pur sacrifice on luy fait.
Il veult que nous l'aymions par dessus toute chose,
Et que dans nostre cœur son amour soit enclose:
Luy, qui a faiçt le ciel, & tout ce que lon void,
Qui de vie, & de uiure, & de tout nous pouruoit
Par sa grande bonté, qui à l'homme pardonne



Sa faulte, & son peché: car ou est la personne
 Qui ne peche à toute heure? & qui n'a merité,
 Que Dieu soit contre luy griuement irrité?

Dieu l'attend toutefois, & deuant qu'il dessache
 Sa fouldre contre luy, par tous moiens il tasche
 De l'attirer à soy, alors qu'il se repent,
 Et laissant son erreur, le droit chemin repret.

Quel est l'amour de Dieu uers la race des hōmes,
 De l'auoir entre nous tel obligez nous sommes:
 Nous sommes obligez l'un l'autre secourir,
 D'oublier toute haine, & l'ire ne nourrir
 Iusqu'au soleil couchāt, mais sans qu'on no⁹ en prie
 Pardonner à chacun. Nous aultres, dont la vie
 Est obscure & priuee, & qui comme les Roys
 N'attouchōs point aux Dieux, no⁹ vsons de ces loix:
 Que doit dōc faire un Roy, q^d se doit mōstrer digne
 De la race des Dieux, d'ou uient son origine?

Or toy qui tiens de Dieu ton souuerain pouuoir,
 Et sur les autres Roys excellent te fais voir
 Autant que sont les Roys sur le bas populaire,
 Soyex doux & clement. la douceur te doit plaire,
 Si tu ueulx plaire à Dieu. la clemence qui uient
 Du ciel, sur toute chose aux grands princes conuiēt.

V ueilles plus tost les tiēs conseruer, que deffaire,
 Et leur fais le pardon, comme Roy debonnaire,
 Que tu attens de Dieu. vse modestement,
 Ou plus tost n' vse point du dernier chastiment,
 Si tu n'y es contraint: mais te monstre seuer
 Comme le medecin, ou il fault le cautere.

Icy

Icy se doit garder la médiocrité:
 Icy ne fault chercher los de feuerité,
 Pour les hommes punir: ny le nom de clemence,
 Pour pardonner tousiours contre son ordonnance.
 Or quant à la douceur, tu as pour t'exciter,
 Les exemples chez toy, que tu dois imiter:
 Regarde ton ayeul, ou regarde ton pere,
 Rien plus doux ne voyras, que leur regne prospere.
 Bening fut l'un & l'autre, & tardif à courroux.
 Mais regarde ta mere: est-il rien ny plus doux,
 Ny plus humain qu'elle est? Elle pouuoit n'aguere
 A nimer sa fureur d'une iuste cholere,
 Voyant son mary mort. mais ell' non seulement
 Ne s'est uolu uenger, ains uolontairement
 A pardonné à ceux, dont la mortelle offense
 Eust prouoqué tout autre à cruelle uengeance.
 Côme elle encor' ont faict ces deux freres Lorrains,
 De France tout l'appuy, se monstrans si humains
 Enuers leurs ennemis. Les fuytes, & rapines,
 Les prisons, & les mortz, les pertes, & ruines,
 Qu'apporte un nouueau regne à son commēcemēt,
 Nous n'auons rien senty de pareil changement:
 Et du regne changé, qui n'est peu de merueille,
 A grand' peine le bruit nous a touché l'oreille.

Soys dōc, ô Roy François, bening au peuple tiē,
 Apprens à seruir Dieu, comme Roy treschrestien,
 Et de ieunesse apprens auoir des tiens la cure,
 Car ces vertus prendront avec toy nourriture,
 Et viendront peu à peu à tel accroissement,

C



A V R O Y

Que leur chef festendra iusques au firmament:
Lors ne nous faschera uiure sous la couronne,
Qui ton chef ieune d'ans maintenant enuironne:
Et ne te faschera d'auoir telz gouuerneurs,
Par qui ton los fegale aux antiques honneurs.

FIN.



TRADUCTION D'VNE
 EPISTRE LATINE DV
 MESME AVTHEVR, ESCRIPTE
 PEV DEuant LE SACRE
 DV ROY A MONSEIGNEVR
 LE CHANCELLIER
 OLIVIER,
 PAR
 SCEVOLE DE S. MARTHE.

A Lors qu'auecques uous ie me deliberoi
 De m'en aller à Reims: le Procureur du
 Roy
 M'a mandé que ie uinse à Paris: en partie
 A celle fin d'ouir les comptes d'Italie:
 Et en partie aussi, pour iuger un procez
 Touchant quelques larcins, pillages & excez
 Faictz aux deniers du Roy. J'ay maugré moy laiffées,
 Sans les paracheuer, ces choses commencees.
 Qu'y eusse-ie sceu faire? on a soudainement
 Au Tresorier du Bourg faict un commandement
 Au milieu de son compte, à ce qu'en diligence
 S'en allast en Auuergne: & durant son absence,
 Ne nous a semblé bon qu'il fust rien arresté
 A lencontre de luy. Force nous a esté
 Quant à l'autre procez, d'en differer l'issue,

C ij

01
Pour une maladie à Belot suruenue:
Car il estoit celuy, qui le premier auoit
Instruict tout le procez, & qui mieux entendoit
Le discours de la cause à merueille embrouillee.
I amais n'eust esté fait, s'elle eust esté baillee
A cognoistre à un autre. Il est uray qu'il est or'
Sans fiebure: toutefois il n'a repris encor'
Sa premiere uigueur: ainsi toute ma peine
N'a profité de rien, & n'a esté que uaine:
Et si i'ay ce pendant perdu par tel moien,
De uiure avecque uous le tant desiré bien.
Car i'auois resolu, n'eust esté cest affaire,
De Reims avecque uous le uoyage parfaire:
Et tant que iusque là le chemin eust duré,
Toujours avecque uous ie fusse demouré.

Ceux qui sont ieunes d'ãs & plus fortz à la peine,
Doiuent s'uyure à l'enuy le Prelat de Lorraine:
Non moy, que la uieillesse a desia rendu las,
Et foible, & paresseux. il fuit d'un roide pas,
Et tous ceux de sa suyte en courant outrepasse.
Ie uois apres tout beau, de peur que ie me lasse.
Si ay-ie soing qu'à temps ie me uienne ranger
Au disner. pourquoy non? il y auroit danger
De boire estant esmeu. & tel dont la vistesse
Auoit en se hastant preuenue ma paresse,
N'est pourtant point receu d'un uisage meilleur,
Ny d'estre assis plus hault n'a point ceste faueur:
Et mesme bien souuent plein de chaleur bouillante,
A peine ose toucher à la coupe escumante,

Pour



Pour la craincte qu'il a d'estre apres tourmenté
 Ou d'un mal d'estomach, ou d'un mal de costé:
 Si bien que i'ay desia mangé à suffisance
 Alors, que son repas par l'issue il commence,
 Ainsy doncques tousiours il n'en prend mal à ceux,
 Lesquelz pour quelque fois sont un peu paresseux.

Mais certes, Oliuier, cela beaucoup m'ennuye
 Que de uostre tant docte & chere compagnie,
 Sans qu'il en fust besoing, le doux bien i'ay perdu:
 Et m'ennuye beaucoup, qu'à Reims ie n'ay poit veu
 De nostre nouveau Roy le triomphe & l'entrée,
 Et le long appareil de la pompe sacree:
 La saincte Ampoule aussi, que le pere des Dieux
 En faueur de noz Roys a enuoyé des Cieux:
 Et puis ce petit Roy, qui en sa ieune face
 Des Dieux, dont il descend, porte peincte la grace:
 Plus serein & plus beau qu'un Soleil radieux,
 Au tour duquel luysoiét douze autres demydieux,
 Les douze Pairs de France, ainsi qu'une douzaine
 De celestes flambeaux rendent la nuit sereine.

Ie ne l'ay veu apres, tout nud se despouiller,
 Ie ne l'ay veu encor' humble s'agenouiller
 Deuant celuy qui tient de saint Remy la place,
 Et le peuple implorer pour luy de Dieu la grace:
 L'oindre d'huyle sacree, & luy poser encor'
 Sus le bien heureux chef, le diademe d'or:
 Le peuple fescrier en signe d'allegresse,
 Le temple retentir des longs cris de lyesse:
 Les trompettes sonner: & tous à haute voix



Mille fois redoubler, Viue le Roy François.
Ny mes yeux n'ont point veu telle magnificence,
Ny de la voir iamais n'ont aucune esperance.

Or puisse pour tousiours ce Regne bienheureux,
Continuer son heur, & demourer ioyeux:
Et n'aduienne iamais que parmy telle ioye,
Le trouble des ennuys entremeslé se voye.
Mais le bruit estoit tel, que le Roy s'en alloit
Iusques à Bar le Duc, & ne deliberoit
Reprendre son chemin, plus tost que sur l'entree
De l'Octobre suyuant, deuers ceste contree.

I'vsferay ce pendant de ce peu de plaisir,
Dont ceste liberte m'apporte le loysir:
Et m'en iray m'esbatre à voir si la uinee
En nostre champ d'Estampe est bonne ceste annee:
Attendant que ie vienne, ou bien à sainct Germain,
Ou bien deuers Paris (si le Roy fait desseing
D'y retourner encore) ou au bourg qui s'appelle
Du celebre surnom d'une fontaine belle:
Ou à Bloys, ou ailleurs. & si auez desir
Que ie uous rende alors compte de mon loysir:
N'attendez rien sinon des petites folies,
Et le vain passetemps de quelques poësies.

FIN.

iii



EXTRACT DV PRIVILEGE.

PAR lettres du Roy donnees à Paris l'vnzieme iour de Mars 1559. il est permis à Federic Morel imprimeur & libraire en l'vniuersité, d'imprimer & vendre les Opuscules de M. Michel de l'Hospital Conseiller du Roy en son priué conseil, & premier President de ses comptes: pour le temps & espace de six ans: & defendu tresexpressément à tous autres de ne les imprimer ne exposer en vente durant ledict temps, sur peine de confiscation, amende arbitraire, dommages & interets dudit Morel, ainsi qu'il est plus amplement contenu & declairé esdictes lettres signees par le conseil, & scelees du seel dudit Seigneur.

L A L E M A N T.



